



Livret d'accueil 2026-2027

PERSONNELS DU POLE FES-MEKNES



Depuis 1962, le lycée Paul Valéry de Meknès offre à tous les élèves, quelle que soit leur nationalité, la possibilité de suivre une formation de qualité homologuée par le Ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse français. Mais cette éducation s'inscrit dans le contexte marocain et dans le cadre de l'accord de coopération entre la France et le Maroc qui favorise aussi l'apprentissage de la langue arabe et de l'histoire marocaine en particulier pour les élèves des sections internationales.

Cette maîtrise des langues vivantes est un atout essentiel avec un apprentissage de l'anglais qui continue au collège et au lycée et la possibilité d'apprendre l'espagnol dès la classe de 5ème. Ce plurilinguisme prépare nos élèves à une poursuite d'études supérieures dans un contexte international. Au-delà de cette richesse linguistique, notre projet d'établissement cherche à créer un environnement qui permette à chaque enfant de développer pleinement son potentiel. Il offre ainsi neuf enseignements de spécialités différents en classe de première et des options facultatives nombreuses.

Au-delà de ces enseignements académiques diversifiés, l'établissement offre aussi un large panel d'activités (sportives, culturelles, associatives) qui favorisent l'engagement et l'autonomie pour faire de nos élèves, des citoyens responsables porteurs de valeurs humanistes. De ce point de vue, l'appartenance de l'établissement du lycée au réseau AEFÉ est source de nombreux projets auxquels peuvent participer nos élèves (Jeux internationaux de la jeunesse, Orchestre des lycées français du monde, Ambassadeurs en herbe, Kalimat, etc.).

Il s'agit ainsi non seulement de développer l'excellence académique, mais aussi toutes les compétences comportementales utiles pour s'épanouir et réussir. Chaque élève étant différent, l'accent est mis sur une personnalisation des parcours qui permette un accompagnement de chacun selon ses besoins spécifiques.

Ce travail éducatif s'opère dans un cadre de travail vaste et agréable avec un enclos de 16 hectares pourvu de larges espaces boisés, où la politique de développement durable qui est menée permet de sensibiliser chacun au défi écologique actuel.



PRÉSENTATION

Le pôle FES-MEKNES est constitué du lycée Paul Valéry à Meknès et du Groupe Scolaire Unifié Jean de La fontaine à Fès.

Ces établissements sont homologués par le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse français et gérés directement par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger. Les références, les programmes et grandes orientations sont ceux définis par le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse français ainsi que par les orientations stratégiques de l'A.E.F.E.

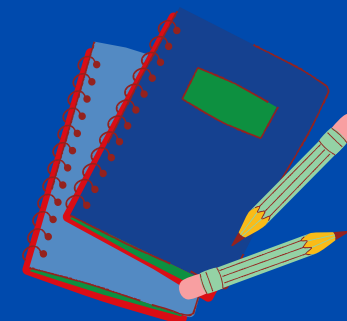
Il accueille 1135 élèves à la rentrée 2025 : 335 au collège et 500 au lycée. L'école primaire située dans la même enceinte accueille 300 élèves. Le Groupe Scolaire Unifié La Fontaine de FES accueille 750 élèves. Le pôle regroupe ainsi 1885 élèves.

Des options diversifiées, compléments de formation :

Le collège est constitué pour partie de classes de section internationale arabe avec une partie de l'enseignement d'histoire-géographie en arabe. Cet enseignement se poursuit au lycée sous la forme de l'option internationale du baccalauréat. Le lycée propose plusieurs options facultatives : EPS, théâtre, cinéma & audio-visuel, LV3 espagnol ou latin qui constituent un véritable complément de formation et permettent de se construire une solide culture générale en développant des centres d'intérêt diversifiés.

Des établissements qui œuvrent pour l'épanouissement et la réussite des élèves :

Les résultats aux examens 2026 inscrivent les ambitions dans la recherche de l'excellence. Le taux de réussite a atteint 98.8% au Diplôme National du Brevet et 96.2 % au Baccalauréat.



LES GRANDES LIGNES DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT :

PERSONNALISER LES PARCOURS** RENFORCER UNE DYNAMIQUE D'EQUIPE**
AGIR SUR LE CLIMAT SCOLAIRE

**



Pour plus de détails:

Projet d'établissement 2024-2027 et carte mentale du P.E. 2024-2027

LE SITE DU LPV

Le lycée Paul Valéry est situé en plein cœur de la « ville nouvelle » de Meknès et constitue un écrin de verdure de 16 hectares. Situés dans une ancienne caserne militaire, les bâtiments s'ordonnent de manière aérée autour d'une imposante cour d'honneur. L'emprise foncière a permis l'implantation d'installations sportives remarquables comprenant une piscine, un stade d'athlétisme, des terrains de sports collectifs (football, basket, handball, volley) ainsi que deux gymnases offrant un large éventail d'activités. Les élèves évoluent donc dans un vaste environnement verdoyant qui rappelle celui d'un campus. Il constitue un véritable lieu de vie d'autant plus que le lycée est doté d'un internat à destination des élèves provenant du collège La Fontaine de Fès. L'internat du lycée Paul Valéry accueille chaque année près de 160 internes. Il est bien plus qu'une solution d'hébergement, une équipe pluriprofessionnelle (surveillants, CPE, infirmières, professeurs, agents de restauration et d'entretien...) travaille au quotidien afin d'assurer la réussite scolaire et éducative de tous les élèves qui y sont accueillis dans un cadre favorable à leur épanouissement personnel. De même, l'internat propose diverses activités scolaires et périscolaires adaptées aux besoins des élèves.



S'INVESTIR DANS L'EXTRA-SCOLAIRE

Le foyer socio-éducatif (FSE) est une association constituée au sein du lycée, dans le but de participer à la finalité éducative de l'établissement par le biais d'activités diverses, mais aussi dans le but de développer chez les élèves le sens des responsabilités. Le bureau de l'association est constitué de différents membres adultes de la communauté éducative (Professeurs, surveillants, parents d'élèves). Le F.S.E. travaille directement avec le Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne (CVL) et le Conseil des délégués pour la Vie Collégienne (CVC), pour les aider à réaliser leurs projets et à les faire connaître. Le FSE développe et soutient les clubs, la cafétéria des élèves, des projets sportifs, culturels, humanitaires ou liés à la citoyenneté.



Dans chaque lycée français, le CVL - Conseil de Vie Lycéenne (ou CVC- Conseil de Vie Collégienne) rassemble 10 élèves et 10 personnels du lycée et parents d'élèves élus. Le chef d'établissement préside le CVL et le vice-président est un élève élu par les élèves pour l'année scolaire. Attributions : les lycéens élus peuvent faire des propositions sur tous les sujets de la vie quotidienne. Le CVL donne un avis sur de nombreux thèmes : les grands principes de l'organisation des études, l'accompagnement personnalisé, l'organisation du temps scolaire, l'élaboration du projet d'établissement et du règlement intérieur, les questions de restauration et d'internat, l'information sur l'orientation, l'organisation d'activités sportives, culturelles et périscolaires, les échanges linguistiques, la santé, l'hygiène et la sécurité... Le CVL fait aussi des propositions sur la formation des représentants des élèves et l'utilisation des fonds de vie lycéenne.



VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

Grâce au CDI et à l'Amicale du personnel, vous trouverez différentes informations sur les activités sportives et culturelles à faire seul ou entre collègues, en fin de journée et durant le week-end.

Pour plus de renseignements :

[Apifam](mailto:apifameknes@gmail.com) : apifameknes@gmail.com

[CDI](mailto:cdi@lpvm.org) : cdi@lpvm.org

N'hésitez pas à vous rendre directement sur le site de l'[Institut Français](http://www.institutfrancais-maroc.org), vous y découvrirez le programme détaillé des spectacles, séances cinémas, débats et ateliers à Meknès ou dans d'autres villes du Maroc.





CÔTÉ ADMINISTRATION

LA REOUVERTURE DES SERVICES ADMINISTRATIFS EST PREVUE LE LUNDI 24 AOUT 2026.

A PARTIR DU LUNDI 24 AOÛT A 9 HEURES LE SECRETARIAT GENERAL VOUS ACCUEILLERA A MEKNES.

Pour toute demande de renseignement d'ordre administratif, s'adresser à :

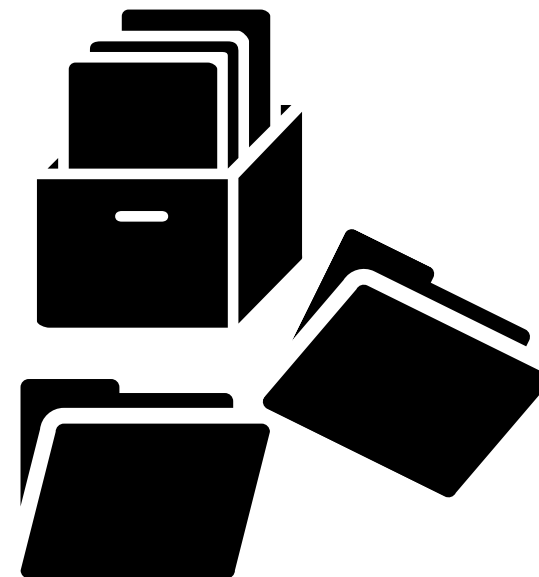
Secrétaire Générale (gestpfm@lpvm.org)



POUR LES CONTRATS LOCAUX de nationalité française ou européenne

Nouveau salarié au Royaume du Maroc, vous êtes soumis à la législation du travail des étrangers et vous devez obtenir un CONTRAT DE TRAVAIL ETRANGER (CTE). En tant qu'employeur, nous vous aidons dans vos démarches. Afin que nous puissions vous déclarer, les démarches suivantes sont à effectuer dans les plus brefs délais (tous ces documents sont à **légaliser sur la base des originaux** auprès de la mairie de l'Hôtel de Ville de Meknès ou de Fès). Ce qui signifie que **vous devez être en possession des originaux** de toutes les pièces demandées.

- 1) copie des deux premières pages du passeport (lisibles) ;
- 2) un extrait de casier judiciaire en original ;
- 3) Copie des diplômes (traduits en français) ;
- 4) copie de l'acte de mariage (tout autre acte n'est pas reconnu au MAROC) ;
- 5) copie de l'attestation de travail du conjoint s'il est en poste au MAROC ;
- 6) copie de la carte d'identité du conjoint s'il est de nationalité marocaine ;
- 7) un CV professionnel
- 8) les attestations des activités en tant qu'enseignant.
- 9) 2 photos d'identité



Ces documents sont à communiquer au Secrétariat Général (gestpfm@lpvm.org) , le bureau des personnels préparera la saisie de votre contrat de travail étranger (CTE) qui devra être légalisé auprès de la mairie de l'Hôtel de Ville de Meknès ou de Fès.

Après validation par le Ministère du Travail, un document vous sera remis et vous permettra d'effectuer vos démarches pour obtenir une carte d'immatriculation marocaine.

Afin que nous puissions vous verser votre salaire, vous transmettez au Secrétariat Général (gestpfm@lpvm.org) :

- Le bulletin de renseignements remis par le lycée
- Dès que votre CTE sera validé, vous transmettez la photocopie de votre carte de séjour marocaine ou un récépissé car ce sont ces documents qui permettent votre inscription à la CNSS marocaine et donc l'édition de votre bulletin de salaire
- Un relevé d'identité bancaire d'un compte courant marocain en dirhams non convertibles
- Pour les titulaires détachés (TND), joindre aux documents précités, le dernier arrêté de promotion et l'un des derniers bulletins de salaire.

Pour votre information, votre rémunération est versée intégralement en dirhams conformément à la réglementation en vigueur au MAROC.

En ce qui concerne le régime de protection sociale :

En tant que détenteur d'un CTE, vous êtes automatiquement affilié à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) marocaine. Elle couvre les indemnités journalières maladie - maternité – accident du travail ainsi que la retraite de base. Vous êtes également obligatoirement affilié à une assurance maladie obligatoire locale (AMO)

Point très important pour votre rémunération au MAROC en tant que contrat local : vous devez impérativement ouvrir un compte en dirhams non convertibles.

Nous sommes conscients des démarches qui vous incombent mais sachez que nous sommes à vos côtés pour vous aider. Le site de l'amicale des personnels vous permet également de répondre à certaines de vos interrogations.

A titre volontaire, en tant que salarié français vous pouvez opter pour une complémentaire :

- la mutuelle, CFE pour la maladie-la maternité-invalidité.

et

- La CIMR ou la CFE pour la complémentaire retraite.

A titre volontaire, en tant que salarié étranger (hors français) vous pouvez opter pour une complémentaire :

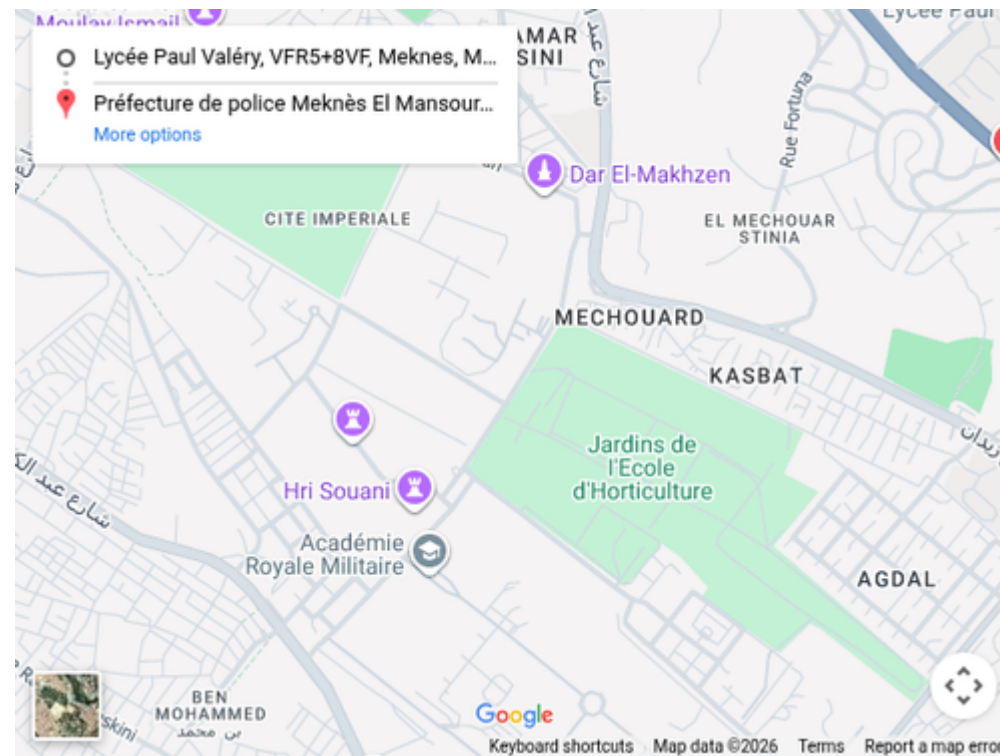
- Une mutuelle marocaine pour la maladie- capital retraite-décès et la CIMR pour la complémentaire retraite.

Dans tous les cas, les formulaires d'adhésion sont à retirer auprès de Mme AMALFI (gestpfm@lpvm.org). La transmission de ces éléments doit impérativement parvenir à Mme AMALFI pour pouvoir procéder à la liquidation des salaires.

PLAN POUR SE RENDRE À LA PRÉFECTURE DE POLICE



FÈS



MEKNÈS

POUR LES DETACHES ET LES EXPATRIÉS

Votre situation administrative est gérée en interne par votre établissement d'affectation :

- Imane EL MABROUK Assistante de Direction de Mme LALANNE, Chef du groupement de gestion MEKNES/FES contact@lpvm.org
- Dominique HAYANI, Assistante de Direction de Mme MOULA, Principale du GSU LA FONTAINE de FES, secretariat1@gsulafontaine-ma.org
- Hind BOUCHIKH, Assistante de Direction de Mme ROULET, Directrice de l'école Jean-Jacques ROUSSEAU de MEKNES ecole@lpvm.org

Et votre contact au service du personnel de l'AEFE est :

Nathalie MARJANOVIC
Direction des ressources humainesGestionnaire
1 Allée Baco BP 21509 44015 Nantes Cedex 1

Téléphone : 33 (0)2 51 77 21 53
aefe.gestion@diplomatie.gouv.fr

Vous devez vous adresser à ce service pour la gestion de votre dossier. Pour information votre rémunération est effectuée en euros. Pour les détachés, en cas de retard dans le traitement de votre dossier par l'AEFE et notamment en cas de non versement de salaire, l'Agent comptable du lycée Paul Valéry pourra vous verser, sur demande écrite préalable, une avance sur salaire à concurrence de 80 %. Cette avance devra être remboursée au lycée Paul Valéry dès perception de votre salaire AEFE et au plus tard le 01.12 de l'année de votre recrutement. Si vous sollicitez cette avance, vous devrez présenter une demande au Chef du groupement de gestion en précisant votre engagement à rembourser l'établissement à réception de votre rémunération de l'AEFE.

LA CARTE D'IMMATRICULATION MAROCAINE

(Pour tous, seuls les personnels possédant un passeport de service sont gérés par le SCAC)

Dès que vous êtes en possession des documents demandés ci-dessous, vous pouvez vous rendre à la Préfecture de police de MEKNES EL MANSOUR ou à la Préfecture de police à FES (voir plans ci-dessus) avec :

- le formulaire à récupérer sur place et à compléter (la liste des documents demandés peut être différente d'une année à l'autre)
- votre CTE légalisé pour les contrats locaux et votre attestation d'emploi de l'Ambassade de France pour les détachés,
- photocopie légalisée* du passeport avec cachet du visa d'entrée
- **Original** du diplôme le plus élevé, traduit en français
- attestation de recrutement du lycée
- CV depuis votre entrée à l'école maternelle
- 8 photos d'identité (35/45) sur fond gris impérativement
- extrait du casier judiciaire du pays d'origine (ORIGINAL et daté de - de 3 mois)
- contrat de bail légalisé
- certificat médical de moins de 3 mois
- 100 dirhams

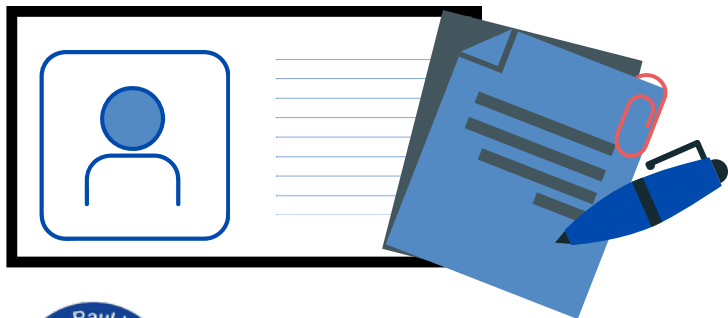
En règle générale, les autorités marocaines demandent les originaux des documents. Les photocopies en couleur ne sont pas acceptées.

Durée de validité de la carte :

Le renouvellement est à effectuer au terme de la première année de séjour. Toutes les pièces sont à fournir à nouveau mais avec cette fois un extrait de casier judiciaire marocain à demander au Ministère de la Justice (sur le site : casierjudiciaire.justice.gov.ma). Vous recevrez un courriel vous demandant de venir retirer le document au Tribunal de Première Instance de MEKNES (en MEDINA) ou FES, muni d'un timbre de 20 dirhams.

* La légalisation d'un document s'effectue à la municipalité de votre arrondissement

POUR VOTRE CONJOINT (NB : LE PACS N'EST PAS RECONNU AU MAROC)



Les formalités sont identiques s'il exerce une activité professionnelle. S'il n'exerce aucune activité professionnelle, il devra en plus des pièces susvisées fournir :

- Une attestation légalisée de prise en charge** par son conjoint
- Copie du livret de famille légalisé

** Sur papier libre, vous attestez que vous prenez en charge votre conjoint sur tous les aspects de la vie courante



LES VÉHICULES

En tant que détaché ayant importé un véhicule :

- Procéder à une visite technique de mutation dans un centre de contrôle technique (cf. site internet). Conseil : se rendre à la visite à 6 h du matin ou prendre RDV. Attention la validité du contrôle pour la mutation est de 15 jours.
- Pour l'immatriculation (plaques RT), faire une demande manuscrite au service des douanes sis à côté de l'Institut Français pour MEKNES et route de SEFROU près de du complexe sportif à FES.

Pièces à fournir : (tous les documents doivent être légalisés sur présentation des originaux)

- une copie de votre contrat de travail
- l'attestation de recrutement délivrée par l'ambassade pour les Douanes (transmise au lycée)
- une copie de la carte dite « grise » ou carte provisoire pour véhicule importé neuf
- la carte d'immatriculation marocaine ou un récépissé
- le document d'importation provisoire remis par la douane marocaine lors de votre arrivée sur le territoire avec votre véhicule avec date d'entrée
- la photocopie du passeport avec cachet du visa d'entrée 2 timbres à 20 dirhams à se procurer dans n'importe quel kiosque.

Le service des douanes vous remet alors un formulaire « D 23 » attestant l'importation temporaire de votre véhicule. Payer la taxe d'enregistrement qui dépend de la puissance fiscale de votre véhicule (service d'immatriculation) Se rendre au service des Mines (Avenue Moulay YOUSSEF pour MEKNES et BVD des FAR pour FES) pour le dépôt définitif du dossier muni :

- Formulaire « D 23 »
- . Contrôle technique
- . Carte de séjour ou son récépissé
- . Carte « grise » originale

Dans un délai d'un mois, retourner au Service des Mines pour retirer la carte d'immatriculation

- Faire réaliser vos plaques dans des magasins ad hoc
- Payer la vignette à réception de la carte d'immatriculation au service d'enregistrement (qui se trouve derrière la mairie de MEKNES et Bd des FAR à FES)
- Déposer à la douane une copie de votre carte d'immatriculation avec copie de la vignette
- Contracter une assurance pour votre véhicule.

Si vous achetez un véhicule au MAROC, toute la procédure est identique sauf en ce qui concerne les démarches avec le service des douanes.



Organigramme du Lycée PAUL VALÉRY de Meknès



PROVISEURE
Nathalie LALANNE

SECRETAIRE GENERALE
Françoise RICHARD

**ASSISTANTE DE
DIRECTION**
Imane EL MABROUK

PROVISEUR ADJOINT
Alexandre COLIN

DIRECTRICE ECOLE
Véronique ROULET

**Secrétariat de
scolarité**

Basma BENDAKKOUR
Karima BOUTMIR

Secrétariat d'école
Hind BOUCHIKH

SERVICE INTENDANCE

**Gestion des
achats et de
restauration**
Hicham ESSADDIQI

**Secrétariat
d'intendance**
Farah LOUDIYI
Karima BOUTMIR

**Responsable du
bureau de gestion
du personnel**
Ilhame AMALFI

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION VIE SCOLAIRE

CPE Collège
Youssef MAADOUM

CPE Lycée
Renaud CASTEL

AGENT CHEF
Pierre CARRERAS

CAISSE
Pamphile MOUANDZIBI

**Assistants
d'éducation**

SANTE SCOLAIRE

Médecin scolaire
Dr Nathalie BOUGHALEB
Médecin du travail
Dr Jaouad EL AZZOUZI

Psychologue scolaire
Dr Yousra IBN TATTOU

Enseignante réf. école inclusive
Bouchra LARAKI
Infirmière coordinatrice
Pascale STOULI
Infirmière référente PSC1
Nadia DAHOU

PROFESSEURS-DOCUMENTALISTES

**Chargée de
communication**
Selma RAHHALI

**P.R. Information et
orientation**
Catherine TOURON

Informaticien
Yassine QASMI

CDI
Delphine HARMAND
BCD
Alessandra LAINE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TRAVAIL



CLIQUEZ [ICI](#) POUR TÉLÉCHARGER LE DOCUMENT



AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

Etablissements en gestion directe du Maroc (31/05/2024)

REGLEMENT INTERIEUR DU TRAVAIL

REGLEMENT INTERIEUR DU TRAVAIL.....	6
CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES	6
ARTICLE I-1 – CHAMP D'APPLICATION ET COMMUNICATION.....	6
ARTICLE I-2 – EMPLOIS A DUREE DETERMINEE	7
ARTICLE I-3 – PERSONNELS MIS A DISPOSITION	7
ARTICLE I-4 – COMMUNAUTE EDUCATIVE.....	7
ARTICLE I-5 – NEUTRALITE ET CONFIDENTIALITE	7
CHAPITRE II : RECRUTEMENT ET EMPLOI	7
ARTICLE II-1 – EMPLOYEUR	7
ARTICLE II-2 – CONDITIONS D'EMPLOI.....	8
ARTICLE II-3 – MODALITES DU RECRUTEMENT	8
ARTICLE II-4 – ROLE DES CCPL	8
ARTICLE II-5 – CONTRAT DE TRAVAIL	9
ARTICLE II-6 – PERIODE D'ESSAI	9
ARTICLE II-7 – CDD	9
ARTICLE II-8 – AVENANT AU CONTRAT	9
ARTICLE II-9 – DOSSIER ADMINISTRATIF	9
CHAPITRE III : EVALUATION ET PROMOTION	10
ARTICLE III-1 – ANCIENNETE	10
ARTICLE III-2 – EVALUATION	10
ARTICLE III-3 – AVANCEMENT	10
ARTICLE III-4 – CHANGEMENT DE GRILLE SALARIALE	10
CHAPITRE IV : CLASSIFICATION DES EMPLOIS ET REMUNERATION	11
ARTICLE IV-1 – GRILLES D'EMPLOIS ET DE SALAIRES	11
ARTICLE IV-2 – CALCUL DU SALAIRE	11
ARTICLE IV-3 – VALEUR DU POINT D'INDICE	11
ARTICLE IV-4 – PRISE EN COMPTE DE L'ANCIENNETE DANS LA REMUNERATION.....	11
ARTICLE IV-5 – AUTRES AVANTAGES.....	11

SORTIR

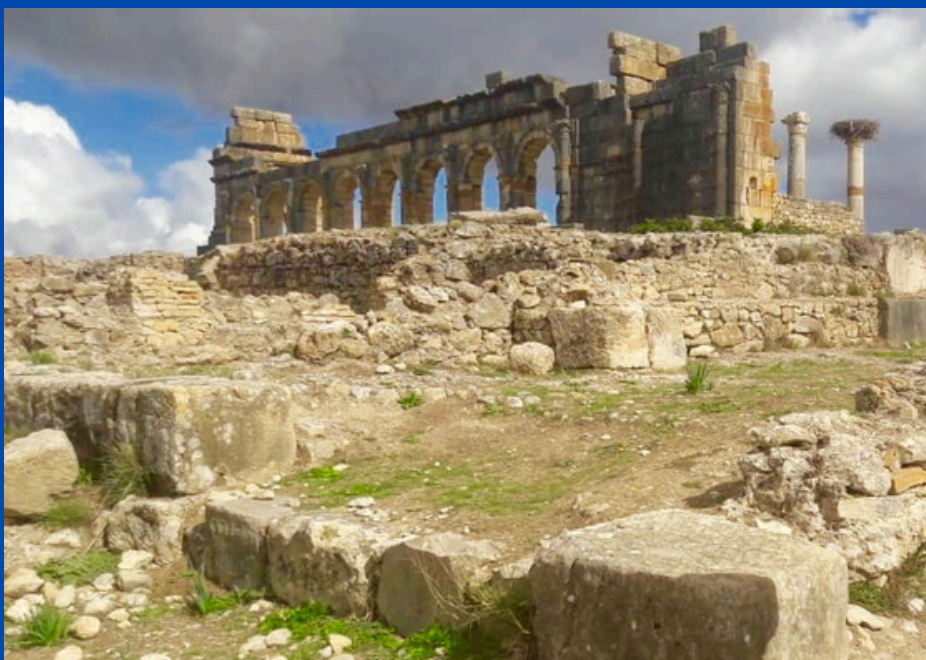
MEKNES est très bien desservi. Des trains partent très régulièrement de la gare à destination de TANGER, CASABLANCA, RABAT, ou encore des plus petites villes balnéaires comme ASILAH.

Des lignes directes vont également dans le sud, en train à MARRAKECH ou en bus à MERZOUGA.

Vous trouverez les horaires et tarifs sur l'[ONCF](#), [Supratour](#) ou encore la [CTM](#).

Tout près de MEKNES, vous pouvez opter pour une balade dans la nature à IFRANE ou AZROU. Dans la forêt des cèdres, vous croiserez sûrement quelques singes...

Vous pouvez également visiter VOLUBILIS. Ce sont les ruines romaines les plus importantes du Maroc dans un magnifique cadre naturel. Juste à côté, n'hésitez pas à visiter le village de MOULAY IDRIS et à vous promener dans le massif du ZERHOUN.



TOUTE L'EQUIPE DU POLE FES MEKNES VOUS
SOUHAITE LA BIENVENUE !

